



Nombre de conformité : 5 sur 6 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau pouvant présenter
des contaminations ponctuelles.**



Valeurs mesurées : mini. : 2 °f - maxi. : 3 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini. : 4 mg/L - maxi. : 6 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 5,9 unitépH - maxi. : 6,7 unitépH
Références de qualité mini. : 6,5 unitépH
Références de qualité maxi. : 9 unitépH

**pH inférieurs à la référence de qualité.
Eau agressive.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,2 NFU - maxi. : 0,6 NFU
Références de qualité maxi. : 2 NFU

Absence de turbidité.



Tous les résultats pour les autres paramètres
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : THUEYTS CHAMPEAUX
appartient à : MAIRIE DE THUEYTS
est exploité par : MAIRIE DE THUEYTS**

Origine de l'eau :

Vous êtes alimentés par le captage :

- ◆ LES SUELS - Protégé.

Traitement :

Votre eau est distribuée à partir de la station :

- ◆ LES SUELS

Nos conclusions

Une non-conformité bactériologique a eu lieu cette année.

L'eau distribuée est agressive. En cas de présence de canalisations en plomb, l'eau peut les dissoudre et présenter un risque pour la santé.

Vous pouvez consulter les derniers résultats d'analyses sur www.eapotable.sante.gouv.fr

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.